

ORIGINES CHRÉTIENNES I
TRADITION APOSTOLIQUE SUR LES CHARISMES et
DIATAXEIS DES SAINTS APÔTRES

Identification des documents
et Analyse du rituel des ordinations

par Jean MAGNE

Elève Diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
Docteur en Sciences des Religions (Patristique)
Collaborateur technique de l'Enseignement Supérieur
à l'Institut d'Etudes Sémitiques du Collège de France
(11, place Marcelin-Berthelot, 75231 PARIS CEDEX 05)
PARIS
1975

Tous droits réservés

J'adresse mes remerciements

à M. André Dupont-Sommer, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur d'études honoraire à l'Ecole pratique des hautes études, professeur honoraire à la Faculté des lettres et au Collège de France (chaire d'hébreu et d'araméen), qui m'a recruté comme collaborateur technique à l'Institut d'études sémitiques et procuré les moyens et le temps nécessaires pour la recherche ;

à M. Antoine Guillaumont, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (Christianismes orientaux), qui a bien voulu présenter comme thèse de doctorat les recherches contenues dans ce volume ;

à M. Jean Gaudemet, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (Histoire du droit canon), professeur à l'Université de Paris II, qui, empêché par les règlements administratifs de présider la soutenance de thèse dans sa propre université, a tenu à faire partie du jury dans une autre ;

à M. Pierre Nautin, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (Histoire des dogmes et des sacrements chrétiens), dont la critique point par point de mon analyse des chapitres sur les charismes m'a incité à en réviser le début ;

à M. Henri-Irénée Marrou, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur à l'Université de Paris IV (chaire d'Histoire du christianisme ancien), qui, tout en déclarant rejeter les méthodes de la critique biblique, considérer le texte sur les charismes dégagé par moi des gloses du Constituteur comme une composition « signée Jean Magne, 1974 », douter de l'authenticité du titre du fragment Richard attesté seulement au mieux au VIII^e siècle, et reconnaître dans son texte, au lieu de la déviation superstitieuse que j'y vois, l'affirmation de « la dimension eschatologique de l'eucharistie », a bien voulu néanmoins présider la soutenance et proclamer avec bonne grâce la mention très bien (Doctorat en sciences des religions (Patristique)) ;

à Dom Bernard Botte, maître de conférences honoraire à l'Université de Louvain, directeur honoraire de l'Institut supérieur de liturgie de Paris, dont les publications m'ont initié aux principaux problèmes liturgiques.

PROPOS

La présente étude intitulée « *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres* » comprendra, comme le titre et le sous-titre l'annoncent, deux parties : la première sera consacrée à l'identification des documents et au recouvrement d'un extrait de la *Tradition apostolique sur les charismes* d'Hippolyte ; la seconde, à l'analyse du rituel des ordinations de la prétendue *Tradition apostolique* reconnue être les *Diataxeis des saints Apôtres*.

L'identification des documents

Après une longue série de découvertes de textes et de discussions sur leurs rapports, découvertes et discussions dont on pourra suivre le développement dans la bibliographie chronologique donnée à la fin du volume, raisonnant à partir des mots *peri charismatôn apostoliké paradosis* qui figurent à la fois, d'une part, dans la liste des œuvres gravée sur la statue qui passe pour représenter Hippolyte et, d'autre part, dans une transition-prologue et l'épilogue de la traduction latine du document antérieurement connu en copte, arabe et éthiopien sous le nom de *Constitution de l'Eglise égyptienne*, E. Schwartz (1910)¹ et R. H. Connolly (1916) proposaient presque simultanément et de façon indépendante de reconnaître dans cette prétendue *Constitution égyptienne* la *Tradition apostolique* d'Hippolyte tandis que son *Sur les charismes*, par contre, serait perdu.

Cette double proposition fut, en dépit de quelques rares protestations, très favorablement accueillie par la critique, et la prétendue *Constitution de l'Eglise égyptienne* connut depuis lors, sous le nom de *Tradition apostolique*, de nombreuses éditions, et fut toujours citée ou étudiée sous ce titre.

Or, une cinquantaine d'années après cette prétendue identification, Marcel Richard découvrait dans un florilège et publiait (1963) une citation grecque — la seule connue — de la prétendue *Constitution de l'Eglise égyptienne*, mais portant comme référence, non *Ek tés apostolikés paradoseôs* selon l'identification admise, mais *Ek tôn diataxeôn tôn hagiôn apostolôn* ; en foi de quoi le découvreur s'était donné la peine, inutile, de relire, pour y situer exactement le fragment, les *Constitutions apostoliques*, dont le titre exact *Diatagai tôn hagiôn apostolôn dia Klémentos* est souvent altéré et abrégé par les auteurs anciens en celui de *Diataxeis...* (Funk (1905), II, p. 14-39).

Le titre inattendu du fragment Richard fut interprété de diverses manières ou même tout simplement passé sous silence, comme le fit, par exemple, B. Botte (1963), parce que, selon lui (1966), certainement faux et de nature à relancer dangereusement et inutilement le lecteur dans l'examen du problème de l'identité du document, jugé définitivement résolu.

Telle n'était pas notre opinion. Lorsqu'en novembre 1963 M. Richard nous fit part de sa découverte et de la surprise que lui avait réservée sa localisation, nous étions précisément en train de rédiger en hommage à H. Engberding, l'un des rares contestataires de l'identification (1948), un article (1965) où, pour des raisons purement logiques et critiques, nous contestions que la prétendue *Constitution de l'Eglise égyptienne* fût la *Tradition apostolique* d'Hippolyte, sans pouvoir cependant découvrir son vrai nom. La référence du fragment Richard, insolite pour les autres, nous parut révéler le nom véritable cherché.

Le présent travail ne fait pas que reprendre d'une façon plus détaillée et plus développée l'argumentation et les conclusions de notre article de 1965. Il manquait en effet à notre démonstration de dégager, des gloses des chapitres sur les charismes des *Constitutions apostoliques* (VIII, 1-2), l'extrait, que nous affirmions y être englobé, de la véritable *Tradition apostolique sur les charismes* d'Hippolyte. Cette séparation délicate des gloses et du texte glosé

¹ La date entre parenthèses () après chaque nom d'auteur, suivie éventuellement d'un numéro de page, renvoie à l'ouvrage cité *in extenso* dans la bibliographie placée en appendice et classée par ordre chronologique.

est tentée et, pensons-nous, réussie dans notre chapitre troisième. Une quarantaine de lignes peuvent ainsi être restituées à Hippolyte.

L'analyse du rituel des ordinations

De portée beaucoup plus grande que le recouvrement d'un texte de la *Tradition apostolique sur les charismes* et que la restitution de leur vrai titre aux *Diataxeis des saints Apôtres* s'avère l'analyse du rituel des ordinations.

Cette analyse n'avait jamais été effectuée. Tous les auteurs s'étaient contentés de citer et de paraphraser les prières et les statuts comme si Hippolyte ou un auteur anonyme les avait composés de toutes pièces, sans même essayer de distinguer ce qui pouvait venir du rédacteur et ce qui devait provenir de la tradition qu'il était censé avoir voulu transmettre. Si avec les ressources de la critique mises en œuvre au siècle dernier dans l'étude du Pentateuque cette analyse avait été tentée, les contradictions et les doublets relevés auraient fait comprendre l'impossibilité de l'attribution à un auteur tel qu'Hippolyte.

Aussi bien était-ce par une étude de l'ordination presbytérale, étude très détaillée pour une phrase, trop rapide pour l'ensemble, que nous avons commencé la démonstration dans notre article de 1965. Nous y mettons en évidence comment les différentes retouches apportées au texte révélaient qu'à l'imposition des mains par le presbyterium était venue se superposer l'imposition des mains par l'évêque. Cette étude sera reprise ici de façon plus développée et surtout sera complétée par l'analyse des considérations théologiques qui accompagnent les prescriptions relatives à l'ordination du diacre et qui ont pour but de bien distinguer le presbytre à la fois de l'évêque et du diacre. Nous mettrons aussi davantage en relief la prière « Regarde sur ta sainte Eglise... », conservée seulement dans les *Constitutions apostoliques* mais exigée par la comparaison « comme tu as regardé sur ton peuple choisi » du texte des *Diataxeis*. Cette prière, en effet, semble avoir pour *Sitz im Leben*, plutôt que l'ordination de presbytres destinés à administrer une communauté, un envoi en mission tel celui de Timothée (I *Tim* 4, 14).

Des résultats tout aussi importants pour l'histoire des premières années du christianisme seront acquis par l'analyse de la prière et du statut de l'ordination épiscopale.

L'analyse de la prière aboutira à constater l'explicitation progressive des fonctions de l'évêque à partir de l'énoncé primitif qui les contient toutes en germe : « paître le troupeau ». De cette fonction pastorale dérive en premier lieu la fonction sacerdotale : « offrir les dons ». L'abondance du commentaire exigé par ces trois mots nous a contraint à lui consacrer un volume entier : ce sera le second volume de cette nouvelle série, intitulé *Sacrifice et sacerdoce*.

L'analyse du statut de l'ordination épiscopale, qu'à cause de sa difficulté nous avons réservée pour la fin, nous fera remonter à une époque et à une Eglise où le peuple chrétien non seulement élisait son évêque, mais le consacrait par une imposition des mains silencieuse, en sorte qu'on peut se demander si ce sont bien les Apôtres qui ont institué les évêques, ou si ce ne seraient pas plutôt les évêques, les presbytres, les prophètes, les docteurs et les évangélistes qui auraient imaginé les Apôtres. Quoi qu'il en soit de la réalité historique du collège des Douze, l'attribution des *Diataxeis* aux Apôtres, loin d'être une supercherie comme ce l'est pour l'*Ordonnance apostolique*, les *Constitutions apostoliques* et, à plus forte raison encore, pour le *Testament de N.S.J.-C.*, atteste la conscience qu'avaient de l'antiquité de leurs premières rédactions les canonistes et liturgistes qui les ont ainsi appelées, se gardant, par un respect que n'auront pas leurs successeurs, de refondre les textes, mais les fusionnant pour ne rien en perdre, ou les complétant par des gloses pour les mettre à jour.

PREMIÈRE PARTIE : IDENTIFICATION DES DOCUMENTS

A propos de la liste d'ouvrages gravée sur la statue d'Hippolyte et du titre du fragment découvert par M. Richard :

« Sur les charismes » et « Tradition apostolique »

ou

« TRADITION APOSTOLIQUE SUR LES CHARISMES »

et

« DIATAXEIS DES SAINTS APOTRES » ?

Abréviations

<i>Aeg. K. O.</i>	<i>Aegyptische Kirchenordnung (= C. Eg.)</i>
<i>Ap. C. O.</i>	<i>Apostolical Church Order (= Ordonnance apostolique)</i>
<i>A p. K. O.</i>	<i>Apostolische Kirchenordnung (= Ordonnance apostolique)</i>
<i>C. A.</i>	<i>Constitutions apostoliques</i>
<i>C. Eg.</i>	<i>Constitution de l'Eglise égyptienne (= document x)</i>
<i>C. H.</i>	<i>Canons d'Hippolyte</i>
<i>Cln.</i>	<i>Epîtres clémentines (I, II)</i>
<i>C.R.</i>	<i>Compte rendu</i>
<i>C. s. D.</i>	<i>Commentaire d'Hippolyte sur Daniel</i>
<i>Dtxs</i>	<i>Diataxeis des saints Apôtres (= Ord. ap. et document x)</i>
<i>Eg. C. O.</i>	<i>Egyptian Church Order (= C. Eg.)</i>
<i>Ep.</i>	<i>Epitomé des C.A., VIII (= Constitutions par Hippolyte)</i>
<i>Ign.</i>	<i>Epîtres ignatiennes (E., M., T., R., Ph., S., P.)</i>
<i>Oct.</i>	<i>Octateuque</i>
<i>Ord. ap.</i>	<i>Ordonnance apostolique (= Diataxeis I)</i>
<i>Ord. eccl.</i>	<i>Ordonnance ecclésiastique (= C. Eg. = document x)</i>
<i>Règl. ap.</i>	<i>Règlements apostoliques (= extraits des C.A., VIII)</i>
<i>S. C.</i>	<i>Sources chrétiennes</i>
<i>Test.</i>	<i>Testament de N. S. J.-C.</i>
<i>Trad. ap.</i>	<i>(prétendue) Tradition apostolique (= Diataxeis II)</i>
<i>Trad. ap. s. l. c.</i>	<i>Tradition apostolique sur les charismes</i>
<i>TU</i>	<i>Texte und Untersuchungen</i>

ar. arabe

boh. copte bohaïrique

éth. éthiopien

gr. grec

lat. latin

sah. copte sahidique

syr. syriaque

Les abréviations non suivies d'un point désignent les livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament.

1 Chapitre premier

LES DOCUMENTS A INTERPRÉTER ET LES CINQ DONNÉES PRINCIPALES DU PROBLÈME

La description que nous présentons des documents à interpréter ne vise pas à être exhaustive, mais seulement à rendre compréhensibles au lecteur moins initié les discussions qui vont suivre. Pour le détail des manuscrits, des éditions, des traductions, etc., on se reportera à l'ouvrage, indispensable dans sa première partie, de J. M. Hanssens (1959).

1.1 Le document *x* et ses témoins

La prétendue *Constitution de l'Eglise égyptienne*, dont on a voulu faire la *Tradition apostolique* d'Hippolyte, et que, pour ne rien préjuger et poser le problème, nous appellerons le *document x*, est une ordonnance ecclésiastique canonico-liturgique. Il nous faut la situer dans son contexte plus encore qu'en décrire le contenu.

- Le *document x* ne nous est pas parvenu dans son texte original, le grec, sauf quelques fragments, mais dans des *traductions* : latine, sahidique, arabe¹, bohaïrique, éthiopienne, arabe².
- Le *document x* ne nous est pas parvenu à l'état isolé, mais englobé dans *trois collections* de composition et d'âge différents :
 - Le *Recueil* anonyme, conservé en latin : éd. Hauler (1900) ; Tidner (1963) ;
 - Le *Sénodos* alexandrin, conservé en :
 - sahidique : éd. Lagarde (1883) ; trad. Horner (1904) ; éd. et trad. du seul *doc. x* Till-Leipoldt (1954) ;
 - arabe¹ : éd. et trad. Horner (1904) ; Périer-Périer (1912) ;
 - éthiopien : éd. et trad. Horner (1904) ; du seul *doc. x* Duensing (1946) ;
 - bohaïrique : éd. et trad. Tattam (1848) ; collation Horner (1904) ;
 - L'*Octateuque* clémentin, conservé en :
 - arabe² : inédit ; collation Horner (1904) ;
 - syriaque (omet le *doc. x*) : trad. Nau (1907-1913) ; éd. partielle Rahmani (1899).
- Le *document x* a servi de source principale à *trois remaniements* :
 - Le VIII^e livre des *Constitutions apostoliques*, conservé en grec : éd. Torrès (1563) ; Migne (1857) ; Funk (1905) ;
 - Le *Testament de notre Seigneur Jésus-Christ*, conservé en :
 - syriaque : éd. Rahmani (1899) ; trad. Nau (1907-1913) ;
 - arabe² : inédit ;
 - éthiopien : éd. et trad. Beylot (à paraître) ;

- Les *Canons d'Hippolyte*, conservés en arabe : éd. et trad. Coquin (1966) ; trad. Riedel (1900).

Nous allons décrire successivement :

- le *Recueil* anonyme, qui est la collection la plus ancienne et la source des autres textes, qui en sont des remaniements ; et, parmi ces remaniements, d'abord
 - un remaniement du *Recueil* tout entier : les *Constitutions apostoliques* (C.A.) ; ensuite
 - deux remaniements d'une partie seulement du *Recueil* : le Testament de N. S. J.-C. (Test.), et les *Canons d'Hippolyte* (C.H.) ; puis
 - les collections plus tardives, *Sénodos* et *Octateuque*, où entrent ces remaniements complets ou en extraits ; enfin
 - l'extrait assez particulier des C.A. appelé *Epitomé* et parfois *Constitutions par Hippolyte*.

1.1.1 Le Recueil anonyme

Le *Recueil* anonyme, perdu en grec, est attesté par sa traduction latine retrouvée par Hauler (1900) dans le palimpseste de Vérone, où malheureusement aucun titre n'a résisté au grattage, et par les C.A., qui le remanient en entier. Il comprend deux parties bien distinctes :

- La *Didascalie* ou *Doctrine catholique des douze Apôtres et des saints disciples de notre Sauveur*, directoire plutôt moral et spirituel que canonique. Le texte, qui présente quelques lacunes dans le latin de Vérone, est complété par celui de la version syriaque, laquelle nous a transmis la *Didascalie* comme un écrit indépendant, c'est-à-dire non suivie des documents décrits ci-après.
- Un ensemble de prescriptions canonico-liturgiques, où se rencontre cependant une partie morale : « la voie de la vie », et où est attestée l'absence d'une partie didactique sur les charismes. On distingue dans cet ensemble :
 - *L'Ordonnance apostolique* (*Ord. ap.*), *Apostolische Kirchenordnung* (*Ap. K. O.*), *Apostolic Church Order* (*Ap. C. O.*), parvenue aussi jusqu'à nous de façon indépendante en diverses recensions grecques, complètes ou partielles : éd. Bickell (1843) ; Funk (1887) ; Schermann (1903 ; 1914). Elle comprend deux parties hétérogènes rassemblées sous la fiction d'un dialogue entre les Apôtres édictant chacun sa ou ses prescriptions : la première partie est une recension de la « voie de la vie » ; la seconde légifère sur le nombre, le choix, les fonctions et les devoirs de l'évêque, des prêtres, des lecteurs, des diacres, des veuves, des diacres encore, des laïques, des diaconesses, sur aussi les aumônes, et se termine par l'invitation « à observer les commandements sans rien retrancher ou ajouter ».
 - Une formule de *transition*, souvent mais improprement et tendancieusement appelée *prologue*. Cette formule, qui est au centre de la discussion sur l'identité des documents, n'a été révélée à la critique qu'en 1900 par la publication de la version latine du *Recueil* (Hauler). Dans les autres versions du *Recueil*, antérieurement connues par le *Sénodos*, elle est en effet omise (sah., boh., ar.) ou déplacée (éth.). Aux termes de cette formule de transition, elle devait être précédée d'une instruction sur les charismes, qui n'existe ni dans la version latine, ni dans aucune autre version, et suivie d'un exposé sur « l'essentiel de la tradition qui convient aux Eglises » afin de ne pas tomber dans l'hérésie. Ce qui suit est, en fait, dans le latin du *Recueil* et l'arabe de l'*Octateuque*, la prétendue *C. Eg.* ou

document x, et, dans l'éthiopien, où la transition est déplacée, un rituel sur le baptême.

- La prétendue Constitution de l'Eglise égyptienne (C. Eg.), Aegyptische Kirchenordnung (Aeg. K. O.), Egyptian Church Order (Eg. C. O.), ou prétendue Tradition apostolique, ou *document x*. Cet écrit débute par un rituel des ordinations envisageant celle de l'évêque d'abord, avec une digression sur la prière eucharistique et différentes offrandes d'huile ou de fromage, celle du prêtre et celle du diacre ensuite ; puis il traite des confesseurs, veuves, lecteurs, vierges, sous-diacres, du charisme de guérisseur, des nouveaux venus à la foi, des métiers et professions à autoriser ou à proscrire, de la durée du catéchuménat, de la tradition du saint baptême, de la communion, du jeûne, des dons aux malades, de l'introduction de la lampe au repas de communauté, des différents repas, des fruits qu'il faut offrir à l'évêque, du jeûne eucharistique de Pâques, de l'assistance du diacre auprès de l'évêque, du moment où il faut prier, de la convenance de recevoir l'eucharistie avant de goûter autre chose [c'est là (Botte, ch. 36 ; Dix, ch. 32, 1) que se situent les quatre lignes du fragment Richard qui ont pour référence Ek tòn diataxeôn tòn hagiôn apostolôn], du soin qu'il faut prendre pour la garder et pour éviter que rien ne tombe du calice, des réunions des diacres et des prêtres, des lieux de sépulture, du moment où il faut prier (cf. déjà supra), du signe de la croix. Une conclusion ou épilogue invite à garder « la tradition apostolique » pour se préserver de l'hérésie, reprenant donc ainsi le thème de la transition.

1.1.2 Un remaniement du Recueil tout entier : les Constitutions apostoliques

Ainsi composé ou à peu près (puisqu'une lacune devant la *transition* reste en question), le *Recueil* anonyme grec a servi de source principale à l'auteur des *Constitutions apostoliques*, qui l'a remanié en son entier, y ajoutant nombre d'éléments venant de son cru ou empruntés à d'autres sources.

Les livres I à VI des *C.A.* remanient la *Didascalie* ; la concordance est telle que Funk (1905) a pu éditer les deux écrits en face l'un de l'autre, la source sur la page de gauche, le remaniement sur la page de droite, soulignant dans ce dernier les mots qui s'écartent de la source. Nous avons présenté, dans l'Appendice, quelques exemples de cette concordance.

Le livre VII correspond à l'*Ordonnance apostolique*, mais ici le Constituteur prend des libertés : il remplace la « voie de la vie » de l'*Ord. ap.* par la rédaction plus longue et plus complète des « deux voies de la vie et de la mort » de la *Didaché*, et en profite pour gloser la *Didaché* toute entière. Quant aux prescriptions sur le choix et les devoirs des ministres des différents ordres, il avait déjà eu l'occasion d'en parler dans son remaniement de la *Didascalie* et allait y revenir du point de vue liturgique dans son remaniement du rituel des ordinations du *document x*, au début de son livre VIII ; pour éviter ce triple emploi, il omet de les gloser ici, mais introduit à leur place de nombreux éléments d'un rituel judéo-chrétien, nous conservant ainsi des prières du plus haut intérêt (Bousset, 1915 ; Goodenough, 1935).

Le livre VIII débute, chapitres 1 et 2, par un petit traité sur les charismes, qui est suivi, chapitre 3, du remaniement de la *transition* du *Recueil* ; ce traité sur les charismes tient donc la place du traité sur le même sujet que la *transition* dénonce comme absent du *Recueil*. Quel rapport y a-t-il entre le traité absent de la source et le traité conservé dans le remaniement ? — « Aucun rapport ! » sont obligés de dire les partisans de l'identification du *document x* à la *Tradition apostolique*. — « Le rapport habituel d'un remaniement à sa source ! » suis-je obligé de dire en toute logique.

La suite du livre VIII paraphrase, avec des amplifications parfois considérables, le *document x* et, selon la fiction mise en œuvre dans l'*Ord. ap.*, les *diataxeis* ou « statuts » sont répartis entre les Apôtres.

1.1.3 Deux remaniements de la seule partie canonico-liturgique du Recueil

Le *Recueil* grec a encore servi de source à deux autres remaniements, mais leurs auteurs ne se sont intéressés qu'aux prescriptions canonico-liturgiques, laissant donc délibérément de côté toute la première partie, la *Didascalie*, et, dans la seconde partie, la « voie de la vie » de l'*Ord. ap.* ainsi que, s'ils l'ont connue, l'instruction sur les charismes. Ces deux remaniements sont le *Testament de N. S. J.-C.* et les *Canons d'Hippolyte*.

Le *Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ* enchérit sur la fiction adoptée par l'*Ord. ap.* d'un dialogue entre les Apôtres en imaginant celle d'un testament dicté aux Apôtres par Jésus lui-même. Une apocalypse remplace la « voie de la vie » ou l'instruction sur les charismes ; dans la transition de cette apocalypse à la suite de l'œuvre, l'auteur atteste sa connaissance de la *transition* du *Recueil* (ch. XIV - XVIII) ; comme le Constituteur, pour éviter le doublet, il fusionne le traité sur le choix des ministres de l'*Ord. ap.* avec le rituel des ordinations du *document x*, et réécrit ce document tantôt en le citant mot à mot et d'après un manuscrit meilleur que celui qui est à l'origine des traductions et même des *C.A.*, tantôt et le plus souvent en le glosant et complétant de façon considérable.

Les *Canons d'Hippolyte*, conservés seulement en arabe et hors collection, sont le plus sobre des trois remaniements ; leur auteur s'en est tenu à la réécriture du *document x* ; il est peu probable, cependant, qu'il l'ait connu à l'état isolé, car son prologue, qui est bien un prologue, n'est pas sans rappeler la *transition* bien qu'on ne puisse faire aucun rapprochement littéraire précis ; dans la suite du texte, plusieurs parallèles, assez légers, ont été relevés par R. Coquin (1966, p. 309) avec l'*Ord. ap.* et la *Didascalie* ; la meilleure preuve de sa connaissance du *Recueil* sera, nous le verrons, le nom d'Hippolyte dans le titre de son œuvre, nom qu'il n'a pu emprunter qu'au *Recueil*.

1.1.4 Deux nouvelles collections incorporant aussi des remaniements

Après la mise en circulation de ces remaniements du *Recueil*, deux nouvelles collections, éliminant la *Didascalie* et incorporant plus ou moins de ces remaniements, ont été constituées : ce sont le *Sénodos* alexandrin et l'*Octateuque* clémentin.

- La collection appelée *Sénodos* d'après son titre éthiopien, conservée en sahidique, arabe, éthiopien et bohaïrique, contient :
 - La seconde partie du *Recueil*, c'est-à-dire l'*Ord. ap.* et le *document x*. La *transition*, qui a, dans le *Recueil* tel que l'atteste le latin, un point d'arrivée mais pas de point de départ, est omise, sauf cependant dans l'éthiopien, qui la récupère en l'utilisant hors de son vrai contexte pour introduire un rituel du baptême supplémentaire (ch. 39) ; le texte des prières est également omis, sauf dans l'éthiopien ; cette omission des prières est due sans doute à ce que d'autres prières étaient en usage dans les Eglises au moment où le *Sénodos* fut traduit du grec.
 - Des extraits du livre VIII des *C.A.* Ces extraits comprennent les deux chapitres *sur les charismes*, la *transition* remaniée, et, allégée de la répartition entre les Apôtres et du texte des prières, le rituel des *ordinationes*, ainsi que quelques autres chapitres qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici.
- La collection anonyme des *Huit livres de Clément*, appelée *Octateuque* par P. de Lagarde (1883) pour la distinguer des huit livres des *C.A.* attribués eux aussi à Clément, est conservée, complète, en arabe et, incomplète, en syriaque. Elle comprend :

- Livre I (syr. : I et II) : le Testament de N. S. J.-C.
- Livre II (syr. : III) : l'Ordonnance apostolique.
- Livre III (omis par le syr.) : la *transition* et le *document x*. Cette traduction arabe², conservée dans trois manuscrits, inédite, collationnée par Horner (1904) mais négligée et même ignorée par les éditeurs, offre un texte souvent incompréhensible sans le secours des autres témoins et quelquefois même avec ce secours, mais, pour l'ordre des chapitres, elle constitue le meilleur témoin, car tous les autres sont lacuneux à un endroit ou à un autre, et donne d'emblée l'ordre qu'on était obligé de reconstituer critiqueusement. Elle omet cependant la prière eucharistique et les prescriptions sur les offrandes ; comme l'une et les autres sont manifestement interpolations dans le rituel des ordinations, on peut se demander si c'est là omission volontaire ou ignorance. Elle omet aussi le texte des prières, n'en donnant que l'*incipit* pour ne pas faire double emploi avec les prières plus développées du livre V. Dans le texte de la *transition* entrent des gloses empruntées à la transition remaniée des C.A.
- Livre IV : les deux chapitres *sur les charismes* des C.A.
- Livre V : la transition remaniée des C.A., mais de nouveau glosée par la réintroduction de phrases de la *transition* du *doc. x* qui n'y avaient pas été conservées, puis le rituel des ordinations des C.A. avec le texte des prières, gardant, contrairement au *Sénodos*, la répartition des *diataxeis* entre les Apôtres et éliminant, comme lui, la liturgie eucharistique. Ce livre V porte dans l'arabe le titre suivant : *Cinquième livre des Canons des Apôtres, sur les ordinations, par Hippolyte par l'intermédiaire de Clément*.
- Livres VI et VII : Statuts (*diataxeis*) divers sur la vie de l'Eglise et la liturgie.
- Livre VIII : les 85 *Canons des Apôtres*, qui constituent le chapitre 48 et dernier du livre VIII des C.A. Ces *Canons des Apôtres*, à cause de l'origine apostolique que revendique leur nom, figurent en général au début des collections conciliaires, et portent tout naturellement, comme les fragments cités dans les florilèges, chaînes et collections, la référence de l'ouvrage dont ils sont tirés, soit : « du VIII^e livre de Clément ». Placés ici à la fin de la compilation anonyme dont nous venons d'énumérer les éléments, ce titre « VIII^e livre de Clément » devait inévitablement faire penser que les ouvrages qui précédaient constituaient les livres I à VII de Clément, et inciter à les numéroter et à leur donner un titre en conséquence : « Premier livre de Clément appelé Testament de N. S. » et ainsi de suite. Telle est, croyons-nous, l'origine de la répartition en huit livres et de l'attribution à Clément de cette collection.

1.1.5 Un document hors collection : l'Epitomé du VIII^e livre des C.A.

Un dernier document, hors collection, doit être mentionné : l'*Epitomé* des C.A. C'est un recueil, en grec, d'extraits du livre VIII des C.A., extraits comparables à ceux du *Sénodos* et de l'*Octateuque*, mais d'un choix encore différent. L'auteur de l'*Epitomé* a eu sous la main non seulement les C.A., mais aussi leur source, le *Recueil* grec, et, pour l'ordination épiscopale, il a remplacé la prière remaniée des C.A. par la prière du *Recueil*, de sorte que nous avons la chance de posséder celle-ci en grec et pas seulement en traduction — le texte grec, par ses particularités et incorrections, atteste d'ailleurs les nombreuses additions qu'il a reçues avant d'atteindre la forme qu'il a dans le *Recueil* — ; même substitution du texte du *Recueil* à celui des C.A. pour la *diataxis* sur le lecteur et, dans le *ms* de Vienne (*gr. 7*), pour celle sur le jeûne. En outre, exactement comme l'auteur des *Canons d'Hippolyte*, l'auteur de l'*Epitomé* emprunte

au *Recueil* le nom d'Hippolyte et le place en tête du rituel des ordinations ; ce nom, en effet, ne peut venir des C.A. qui ne comportent pas de titres à l'intérieur du livre VIII (ni des autres), et qui sont en bloc attribués à Clément.

L'*Epitomé* comprend donc :

- Livre I : Didascalie des saints Apôtres sur les charismes (= C.A. VIII, 1-2).
- Livre II : Statuts (diataxeis) des saints Apôtres sur les ordinations par (dia) Hippolyte (= Extraits de C. A. VIII, 4 ss ; la transition est donc omise).
- Livres III, IV et V : des statuts (*diataxeis*) et un enseignement (*didascalia*) attribués à Paul, à Pierre, et à tous les Apôtres ensemble.

En résumé, pour ce qui concerne les documents et leurs rapports réciproques, la seconde partie du *Recueil*, dont le texte original grec est presque entièrement perdu, comprenant, dans les traductions, l'*Ord. ap.*, la *transition*, le *document x*, est la source que remanient pour leurs Eglises respectives les auteurs des C.A. VII et VIII, du *Testament*, et des *Canons d'Hippolyte* ; d'autre part, l'*Epitomé* et les parties qui lui sont comparables du *Sénodos* et de l'*Octateuque*, loin d'être des ébauches des C.A., comme certains l'ont pensé, n'en sont que des extraits.

C'est le grand mérite de E. Schwartz (1910) et de R.H. Connolly (1916), de Schermann (1912, 1913, 1914) aussi, d'avoir établi, par des analyses et des comparaisons précises qui assurent à leurs travaux une valeur permanente, ces rapports exacts et incontestés entre les documents. Schwartz et Connolly, malheureusement, se sont départis de leur rigueur en identifiant le *document x* à la *Tradition apostolique* d'Hippolyte, tandis que Schermann (1914) était beaucoup mieux inspiré en faisant de l'*Ord. ap.* et du *document x* une ordonnance ecclésiastique générale ou universelle (*allgemeine Kirchenordnung*) du II^e siècle.

1.2 Le fragment grec découvert par Marcel Richard

Le fragment grec découvert par Marcel Richard (1963, 1964), long seulement de trois à quatre lignes, contient le texte (voir ci-dessous p. 80 ou 103) du chapitre de la *C. Eg.* concernant l'immunité procurée aux fidèles, en cas d'empoisonnement, par la manducation préalable de l'eucharistie (ch. 32 (Dix 1937, Botte 1946) ou 36 (Botte 1963, 1968) du latin, 58 du sahidique, 43 de l'arabe et de l'éthiopien). Il provient du XXIII^e florilège d'une collection qui en comprend XXV conservée dans le ms Ochrid 86 (XIII^e s.), et se retrouve dans le ms Paris B. N. gr. 900 (XV^e s.) dans le même florilège moins bien conservé. Le florilège eucharistique d'Ochrid comprend 15 textes : 3 de l'*Évangile de Jean*, 1 des *Diataxeis*, 4 de Cyrille de Jérusalem, 3 de Jean Chrysostome, 1 de Cyrille d'Alexandrie et 2 d'un inconnu, Ménas de Séleucie. M. Richard pense que le compilateur de la collection d'Ochrid l'a trouvé tout composé (comme les autres) dans un traité de l'auteur des deux derniers textes qu'il cite, ce Ménas de Séleucie. Celui-ci s'attaque, en effet, dans ses deux extraits, à des adversaires qui professaient que les espèces consacrées étaient bien le corps et le sang du Christ, mais seulement en figure, non en réalité ; or c'est là précisément ce que tendent à prouver tous les textes du florilège. Les adversaires visés ne pourraient être que les Pauliciens ou les Iconoclastes, ce qui situerait Ménas, son traité et son florilège au VIII^e s. Ce qu'il importe encore pour nous de noter, c'est que les textes sont cités dans l'ordre chronologique et que les textes « apostoliques » de *Jn* et des *Diataxeis* sont suivis de ceux de trois docteurs de l'Eglise. Si donc l'auteur avait trouvé le fragment sous le nom d'Hippolyte, on peut être sûr qu'il l'aurait cité comme tel, d'autant plus que ses adversaires étaient en mesure de contrôler. La référence aux *Diataxeis* n'est donc certainement pas inventée, mais on pourrait, il est vrai, soupçonner une confusion entre le titre de la *Tradition apostolique* et celui du *Recueil* qui nous l'a transmise.

1.3 Les cinq données du problème

Les données du problème concernant l'identification du *document x* sont donc les suivantes :

- les quatre mots *peri charismatôn apostoliké paradosis* de la liste d'ouvrages gravée sur la statue qui passe pour représenter Hippolyte (cf. *infra* pp. 26, 30, 68) ;
- la *transition* latine, qui se présente comme la conclusion d'un discours *sur les charismes* et l'introduction à un autre discours traitant de « l'essentiel de la *tradition* qui convient aux Eglises », tradition que l'*épilogue* qualifie d'*apostolique* ;
- les chapitres *sur les charismes* des *C.A.*, VIII, 1-2, qui précèdent la *transition* remaniée ;
- le nom d'Hippolyte, qui figure dans les titres des *Canons d'Hippolyte*, du livre II de l'*Epitomé*, et du livre V de l'*Octateuque* arabe, c'est-à-dire en tête du remaniement dans ces documents du rituel des ordinations introduit par la *transition* dans le *document x* et les *C.A.*
- La référence *ek tôn diataxeôn ton hagiôn apostolôn* du fragment grec, le seul connu, découvert et publié par Marcel Richard en 1963.

L'alternative est la suivante : faut-il

- identifier, comme on le fait depuis soixante ans, le *document x* à la *Tradition apostolique* d'Hippolyte en affirmant que les chapitres sur les charismes des *Constitutions apostoliques* n'ont aucun rapport avec son *Sur les charismes*, à considérer comme totalement perdu, et que la référence du fragment Richard est sans aucune valeur, ou
- identifier, comme nous le proposons, le texte glosé par le Constituteur dans ses chapitres sur les charismes à un extrait de la *Tradition apostolique sur les charismes* d'Hippolyte, et considérer la référence du fragment Richard comme nous révélant le vrai titre du *document x* : *Diataxeis des saint Apôtres* ?

2 Chapitre deuxième

L'INTERPRÉTATION DES DONNÉES DU PROBLÈME SELON LES PARTISANS DE L'IDENTIFICATION DU DOCUMENT X A LA TRADITION APOSTOLIQUE

La statue du Campo Verano ayant été découverte en 1551, et les *C.A.* éditées pour la première fois par Torrès douze ans après, en 1563, ce n'est, semble-t-il, d'après Fabricius (1723), qu'un peu plus d'un siècle plus tard, en 1685, qu'Etienne Le Moyne aurait rapproché les quatre mots de l'inscription, *peri charismatôn apostoliké paradosis*, des deux chapitres sur les charismes des *C.A.* et de la mention d'Hippolyte dans le titre du livre II de l'*Epitomé*.

Un peu plus d'un siècle plus tard encore, en 1795, De Magistris, dont la dissertation est reproduite dans Migne (P.G. I, 523-542), résolvait le problème de la façon suivante :

« Ce n'est pas par hasard que le nom d'Hippolyte se rencontre habituellement au début de ce VIII^e livre (des *C.A.*) puisqu'il commence par l'opuscule *Sur les charismes* que revendique pour Hippolyte, de façon très certaine, l'inscription de sa chaire, gravée sur le marbre, où l'on peut lire : *Sur les charismes*, puis, à la suite : *Tradition apostolique*. C'est bien la preuve que ce VIII^e livre a été le début de la *Tradition apostolique*, et donc des *Constitutions*, que Clément avait compilées et Hippolyte publiées. » (P.G. I, 525 D.)

E. Schwartz et R. H. Connolly n'ont fait en somme que transférer des *C.A.* à leur source, le *Recueil*, en s'appuyant sur le prologue latin, le raisonnement (qui est un paralogisme) inauguré par De Magistris à partir du nom d'Hippolyte, de l'inscription et des chapitres sur les charismes. Mais comme le *Recueil* ne comporte pas, dans les témoins qui nous en sont

parvenus, la partie correspondant aux chapitres sur les charismes des C.A., ils déclarent que le *Sur les charismes* est perdu et que le *document x* est la *Tradition apostolique*.

Nous citerons successivement les parties essentielles des démonstrations de Schwartz et de Connolly, en nous permettant de signaler en note les principales erreurs ou fautes de raisonnement, qui seront d'ailleurs reprises dans notre critique.

2.1 E. Schwartz

E. Schwartz présente d'abord, en deux colonnes parallèles, le texte latin de la *transition* du *Recueil* et le texte grec du remaniement dans les C.A. de l'original grec de cette traduction latine. Nous ne pensons pas le trahir en remplaçant ici le premier de ces textes, qui est difficile, par la traduction française de B. Botte (1963), et le second, qui est facile, par notre propre traduction, que nous avons essayé de rapprocher de la première.

<p>Recueil</p> <p>La (partie) du discours qui concerne les charismes, nous l'avons exposée comme il fallait : tous (ces charismes) que Dieu, dès l'origine,</p>	<p>C.A.</p> <p>Au début du traité nous avons donc exposé, sur les charismes, tous (ces charismes) que Dieu</p>
<p>accorda aux hommes selon sa volonté, ramenant à lui cette image qui s'était éloignée.</p>	<p>accorda aux hommes selon sa volonté,</p>
	<p>et comment il a contré la conduite de ceux qui ont entrepris de dire le mensonge, ou ont été mus par un esprit étranger,</p> <p>et que Dieu s'est souvent servi des méchants et pour prophétiser et pour faire des miracles.</p>
<p>Maintenant, mus par la charité envers tous les saints,</p>	<p>Maintenant, le sujet nous presse</p>
<p>nous sommes arrivés à l'essentiel de la tradition qui convient aux Eglises,</p>	<p>vers l'essentiel de l'organisation ecclésiastique,</p>
<p>afin que ceux qui sont bien instruits gardent la tradition qui a subsisté jusqu'à présent, suivant l'exposé que nous en faisons, et que, en en prenant connaissance, ils soient affermis,</p>	<p>afin que, apprenant aussi de nous cette constitution,</p> <p>vous qui avez été institués par nous évêques selon la volonté du Christ,</p>
<p>— à cause de la chute ou de l'erreur qui s'est produite récemment par ignorance, et (à cause) des ignorants — l'Esprit-Saint conférant à ceux qui ont une foi droite la grâce parfaite,</p> <p>afin qu'ils sachent comment doivent enseigner et garder toutes ces choses ceux qui sont à la tête de l'Eglise, (trad. B. Botte (1963), pp. 3 et 5)</p>	<p>vous fassiez tout selon les prescriptions par nous transmises, sachant que « celui qui nous écoute, écoute le Christ », et que « celui qui écoute le Christ, écoute son Dieu et Père », à qui gloire dans les siècles. Amen.</p>

« De cette introduction, dit Schwartz, il ressort d'abord que l'Ordonnance ecclésiastique (= doc. x) est empruntée à une œuvre littéraire, et c'est déjà là un caractère qui la range à

part de la Didascalie et de l'Ordonnance apostolique², dont l'attribution (aux Apôtres) ne convient que dans une mesure réduite.

« Il ressort aussi de cette introduction que l'œuvre contient au moins deux livres :

le premier, *Sur les charismes*, a été laissé de côté par le compilateur auquel nous devons le *Recueil*. En revanche, l'auteur des *C.A.* a tissé de toutes pièces, à partir de l'indication qu'il a trouvée dans l'introduction de l'*Ord. eccl.*, deux chapitres de sa propre invention (VIII, 1-2) et les a placés en tête du livre avant le remaniement de l'*Ord. eccl.* ; et il a conservé le début de l'introduction pour faire transition (de ces chapitres de son invention) à (son remaniement de) l'*Ord. eccl.*³.

le deuxième, l'*Ord. eccl.*, a pour but de communiquer la tradition ecclésiastique. On s'y appuie sur la grâce du Saint-Esprit qui communique aux croyants la connaissance exacte en ce qui concerne l'ordre des fonctions ecclésiastiques et, à cette occasion, on y dénonce une « apostasie ou erreur, trouvée récemment, par ignorance ». Les mêmes pensées sont exprimées, mais de façon encore plus précise et plus claire, dans l'épilogue de l'*Ord. eccl.* :

[Suit une rétroversion en grec de cet épilogue, que nous remplaçons ici par la traduction de B. Botte (1963), p. 103.]

Si donc on reçoit ces choses avec reconnaissance et avec une foi droite, elles procurent l'édification à l'Eglise et la vie éternelle aux croyants. Je donne (*copte* : nous donnons) le conseil que ceci soit gardé par tous ceux qui sont prudents. Car si tous ceux qui écoutent la tradition apostolique [à partir d'ici le latin fait défaut] la suivent et la gardent, aucun hérétique ne pourra vous induire en erreur ni aucun homme absolument. C'est de cette manière, en effet, que les nombreuses hérésies ont grandi, parce que les chefs n'ont pas voulu s'instruire de l'avis des Apôtres, mais ont fait ce qu'ils voulaient selon leur bon plaisir, et non ce qui convient. Si nous avons omis quelque chose, bien aimés, Dieu le révélera à ceux qui (en) sont dignes, car il gouverne l'Eglise pour qu'elle aborde au port tranquille.

« Les adversaires ou l'adversaire de l'auteur, poursuit Schwartz, appartiennent à l'épiscopat, comme l'auteur lui-même, qui en dernier lieu s'adresse personnellement à sa communauté ; il se voit obligé, par une coterie ecclésiastique, à traiter des charismes et de la tradition apostolique.

« Or il y a un auteur qui a écrit sur ces deux sujets, c'est l'évêque romain Hippolyte, l'adversaire de Calliste, et, au catalogue de ses œuvres, gravé sur le socle de sa statue, figurent, l'un à la suite de l'autre (les deux titres), [*S*]ur les charismes, [*T*]radition apostolique⁴. De ce fait, l'addition énigmatique « par Hippolyte », dans le titre du chapitre de l'*Epitomé* correspondant à *C.A.* VIII, 4, acquiert une signification remarquable. Dans les *C.A.* ou leurs extraits, cette mention n'a aucun sens car ce sont les Apôtres eux-mêmes qui sont censés parler, et Hippolyte, à la différence de Clément de Rome, ne peut être censé avoir transmis leurs paroles.

² Ce n'est pas sur la foi d'une introduction, elle-même très peu « littéraire » et qui peut être une pièce rapportée, qu'on peut déclarer un écrit « œuvre littéraire » ; c'est en le lisant. Or le manque d'ordre, les divergences et les contradictions de toutes sortes montrent que la *C. Eg.* n'est qu'une compilation d'éléments hétérogènes laissés à l'état brut, en contraste précisément avec la *Didascalie*, l'*Ord. ap.*, et les remaniements, où un auteur s'est donné la peine de réécrire ses sources et de leur conférer un semblant d'unité.

³ Rien de tout cela ne « ressort » de l'introduction ; c'est pure fabulation. Il est plus vraisemblable que l'auteur des *C.A.* a remanié un texte sur les charismes qui se trouvait dans son exemplaire du *Recueil*, puisque la transition qui en dénonce l'absence, et qui a été supprimée à son tour dans le *Sénodos*, en atteste aussi la présence antérieurement, à un moment donné.

⁴ L'inscription ne porte pas « *Sur les charismes et Tradition apostolique* », comme il serait nécessaire pour l'explication envisagée. Les quatre mots doivent se comprendre soit de deux ouvrages indépendants, ce qui exclut une *transition* de l'un à l'autre telle que celle qui nous a été conservée, soit d'un seul ouvrage, qui serait alors une *Tradition apostolique sur les charismes* et dans lequel une *transition* telle que celle que nous avons pourrait opérer le passage d'une partie historique préliminaire à une seconde partie « essentielle », donc probablement dogmatique. Un ouvrage qui en ferait deux est exclu, tout autant que deux ouvrages qui n'en feraient qu'un.

Mais comme le titre est placé précisément en tête du chapitre de l'*Epitomé* qui emprunte une pièce importante, la prière d'ordination épiscopale, à l'*Ord. eccl.*, il ne sera pas trop osé de résoudre l'énigme de cette addition en la mettant en rapport avec cette partie de l'*Ord. eccl.*, et en la considérant comme un témoin authentique attestant que l'*Ord. eccl.* n'est pas autre chose que la *Tradition* d'Hippolyte, interpolée çà et là mais intacte dans l'ensemble, en particulier en ce qui concerne les passages conservés en latin.

« Ainsi l'introduction et l'épilogue acquièrent une incidence historique aiguë : l'évêque qui s'oppose à Calliste réclame pour lui-même la fonction de défendre la tradition apostolique ; il parle tout à fait de la même façon dans son introduction au *Labyrinthe* (p. 4, 46 ss., Duncker-Schneidewin) » : [suit le texte, et d'autres considérations sur le sujet amorcé] ».

2.2 R. H. Connolly

R. H. Connolly commence sa démonstration par où Schwartz la finit, mais les raisonnements sont les mêmes :

[p. 135] « Du fait qu'on trouve le nom d'Hippolyte dans deux des documents de notre cycle (*C.H.* et *Ep*)⁵, ce n'est pas faire une inférence arbitraire — aussi l'a-t-on souvent faite — que de penser que le début « sur les charismes » des *C.A.*, VIII, 1 et 2, et *Ep.*, 1 et 2, ont un certain rapport avec l'œuvre d'Hippolyte *Sur les charismes*. Mais il est troublant que ni dans les *C.A.*, ni dans l'*Ep.* Hippolyte ne soit réclamé comme l'auteur de ce passage. Les *C.A.* ne mentionnent pas du tout son nom, et l'*Ep.* en fait l'auteur d'une partie différente. Néanmoins l'endroit où Hippolyte est mentionné dans l'*Ep.* est précisément celui où l'*Ep.* commence à être parallèle à la *C. Eg.* [p. 136] Comment alors le nom d'Hippolyte en est-il venu à être attaché à une partie de l'*Ep.*, et comment à cette partie-là précisément ? [...] La solution que donne Achelis du problème est en gros la suivante :

Le titre de la *C.Eg.* est perdu ; mais quand il existait, il devait contenir le nom d'Hippolyte et présenter ce dernier comme l'auteur de l'ouvrage. (Achelis (1891), p. 242-245, 271.) [Suit l'exposé détaillé de la solution d'Achelis, laquelle est, dit-il, périmée, parce qu'il n'a pas su établir la vraie généalogie des documents.]

[p. 140] « *C.A.* VIII, 1-2, sur les *charismata*, ne se trouve pas dans la *C.Eg.*, la source principale du livre VIII des *C.A.*, de sorte que : ou le passage a été entièrement composé par le compilateur des *C.A.* lui-même, ou il est le remaniement par lui de quelque document autre que la *C.Eg.*

« On ne savait pas jusqu'à une date relativement récente que le ch. VIII, 3 (la *transition*) avait une correspondance dans la *C.Eg.* Achelis, par exemple, pensait que c'était une composition artificielle du compilateur des *C.A.* pour relier les ch. 1-2 aux ch. 4 et ss.

« Mais avec la publication, en 1900, des fragments de Vérone, on fit la découverte que la *C.Eg.* s'ouvrait avec une courte préface, ignorée des versions coptes qui étaient seules jusqu'alors à donner le document dans son entier, ignorée aussi des extraits de la version éthiopienne publiés par Ludolf (1961). [p. 141] Mais de nouveau, avec la publication du texte complet de l'éthiopien par Horner, en 1904, ce passage introductif apparut aussi dans cette version, pas cependant au commencement, mais vers le milieu du document (Horner, p. 162)⁶.

⁵ Connolly ne semble pas avoir connaissance de l'*Octateuque* arabe.

⁶ Connolly constate que le prologue a été éliminé du *Sénodos*, mais il n'imagine pas que pareille mésaventure ait pu arriver aux chapitres sur les charismes, soit dans le *Recueil* grec, soit au moment de sa traduction en latin, ce qui explique parfaitement que l'auteur des *C.A.* les ait connus et que nous ne les connaissions plus. Une telle élimination est pourtant bien normale étant donné la différence de genre littéraire et d'intérêt entre une *didascalie* moralisante sur les charismes et des *diataxeis* purement juridiques (canoniques) ou liturgiques.

« Quand on compare cette préface de la *C.Eg.* à *C.A.* VIII, 3, il apparaît que ce dernier passage dépend d'elle :

[Suit, en trois colonnes parallèles, le texte de la « préface » : éthiopienne, latine, et des *C.A.*]

[p. 142] « Sachant, comme nous le savons, que les *C.A.* dépendent directement de la *C.Eg.*, il est clair, d'après les textes mis en parallèle que le compilateur des *C.A.* a eu devant lui un exemplaire de la *C.Eg.*, qui, comme la version latine que nous avons, débutait par un passage introductif contenant une allusion à un traité préalable « *de donationibus* ».

« Examinons de plus près cette préface de la *C.Eg.*

« 1. — Les différences entre l'éthiopien et le latin ne doivent pas nous retenir ; elles résultent évidemment de la traduction. Une grande partie de l'éthiopien, tel que nous l'avons après des traductions successives [le grec, en effet, a été traduit en copte, le copte en arabe, et l'arabe en éthiopien], est tout simplement inintelligible, et peut être négligé pour notre présent propos.

« 2. — Que le passage soit bien une préface, ou un prologue, ressort avec évidence de la nature de son contenu⁷, indépendamment de la place qu'il occupe dans le latin et de celle du passage dérivé dans les *C.A.*

« 3. — Nous pouvons aussi, je pense, considérer comme certain que dans cette préface l'auteur de la *C.Eg.* renvoie ses lecteurs non à un simple passage situé juste avant le même document (comme c'est le cas dans les *C.A.*), mais à un traité distinct (bien que en rapport avec lui), ayant la prétention d'exister par lui-même, sur le sujet des « dons » ou « grâces » (latin : *de donationibus* ; éthiopien : concernant les grâces). Aucune des versions que nous possédons de la *C.Eg.* ne donne une indication qu'elle s'ouvrait autrefois par un passage sur les dons charismatiques comme celui que nous trouvons dans *C.A.* VIII, 1-2 et *Ep.* 1-2. [p. 143] Et qui plus est, la rédaction de la préface semble elle-même indiquer une transition formelle et résolue comme d'un traité complet à un autre⁸. Un accrochage de tout le contenu de la *C.Eg.* à un simple passage introductif sur les charismes ne semble ni naturel ni probable.

« 4. — Le caractère secondaire du passage des *C.A.* est rendu manifeste par sa prétention à provenir des Apôtres. Que l'usage de la première personne du pluriel dans la *C.Eg.* ne soit pas à interpréter comme impliquant la même prétention est, je pense, rendu évident par l'épilogue de ce document. Cet épilogue est dans une étroite relation avec le prologue, ou préface, et ici l'auteur, dans un passage que le latin présente deux fois, utilise la première personne du singulier : « *Custodiri haec consilium do* » (Hauler, p. 121); « *Quae custodiri moneo* » (Hauler, p. 118)⁹.

« 5. — Que le compilateur des *C.A.* soit ou non dépendant dans ses chapitres 1-2 de l'ouvrage perdu d'Hippolyte Sur les charismes, il semble difficile de douter que ce soient les mots du début de la *C.Eg.* qui lui aient donné l'idée, l'inspiration d'insérer ces chapitres au commencement de son livre VIII, juste avant qu'il ne commence à remanier le contenu de la *C.Eg.* elle-même. N'eût-il pas eu cette préface devant lui, avec sa référence à un traité préalable « *de donationibus* », on peut en toute sûreté affirmer que ce passage sur les charismes n'aurait jamais été écrit¹⁰.

« Mon opinion personnelle est que le compilateur des *C.A.* n'a eu à sa disposition ni l'ouvrage d'Hippolyte, ni aucune autre source quand il a rédigé ses ch. 1 et 2. S'il avait eu en mains un traité complet Sur les charismes tel que celui auquel se réfère la préface de la

⁷ Un paragraphe où il est dit : « Je viens d'exposer ceci et je vais exposer cela », est une transition et non un prologue.

⁸ Toujours la même ambiguïté : une préface qui est une transition et une transition qui est une préface ; deux traités complets qui n'en font qu'un, un traité qui en fait deux complets.

⁹ Le copte, l'arabe et l'éthiopien, c'est-à-dire le *Sénodos*, ont la première personne du pluriel : « nous ». Mais la mention des Apôtres, à la troisième personne et non à la première, montre que c'est, en effet, le latin qui a raison.

¹⁰ Cf. note 3, p. 25.

C.Eg., il est a priori probable qu'il l'aurait traité comme il a traité tous les autres documents qu'il a remaniés : il aurait retouché beaucoup et interpolé librement, mais le résultat n'aurait pas été un traité notablement plus court que le traité original. Achelis est si certain qu'il n'aurait « omis que le moins possible », qu'il était amené à conclure que le Sur les charismes d'Hippolyte, qu'il supposait avoir été utilisé par le compilateur des C.A., avait dû être très court, encore plus court que les ch. 1-2, puisque « plusieurs endroits de ces chapitres portent trop clairement la marque du Pseudo-Clément pour admettre leur attribution à Hippolyte » (Achelis, p. 278). Je suis d'accord avec cette dernière phrase, [p. 144] mais je ne puis croire que le traité préalable « de donationibus », auquel se réfère la préface de la C.Eg. et que le compilateur des C.A. avait la claire intention de faire passer pour reproduit dans ses chapitres, était un traité minuscule, plus court que le passage des C.A. lui-même.

(En note : « Je suis conforté de trouver que le point de vue exprimé ci-dessus coïncide avec celui de Schwartz, bien qu'obtenu de façon tout à fait indépendante. Il écrit p. 38 : « A partir du titre [etc. cf. texte cité *supra*]. »)

« 6. — Quelles sont les probabilités que l'œuvre « *de donationibus* » à laquelle se réfère l'auteur de la C.Eg., ait été ou ait prétendu être le *Sur les charismes* d'Hippolyte ? Il faut ici rappeler certains faits déjà mentionnés : (a) que le nom d'Hippolyte se trouve dans le titre des C.H., une œuvre qui dépend manifestement de la C.Eg. ; (b) que l'Ep., à l'endroit précis où son contenu commence à correspondre à celui de la C.Eg., introduit Hippolyte comme auteur ; (c) que l'attribution à Hippolyte de cette partie de l'Ep. ne dépend pas des C.A., le document auquel est emprunté l'extrait, ni non plus des C.H. ; (d) qu'il y a une bonne preuve, indépendante, du fait que l'Epitomiste avait une connaissance directe de la C.Eg. : c'est à elle, en effet, certainement qu'il emprunte le texte de la prière d'ordination épiscopale et le paragraphe sur le lecteur.

« Ces indications laissent peu de doute dans mon esprit que l'Epitomiste des C.A. a trouvé le nom d'Hippolyte dans le titre de la C.Eg. Que ce nom y ait figuré est aussi l'opinion d'Achelis, de Funk et de Bardenhewer.

« Si c'est là une conclusion correcte, alors l'œuvre préalable « *de donationibus* », c'est-à-dire *Sur les charismes*, à laquelle se réfère la préface de la C.Eg., ne peut qu'avoir été le *Sur les charismes* d'Hippolyte.

« D'autre part, le fait précis que la C.Eg. se présente comme la suite d'une œuvre portant ce même titre *Sur les charismes* semblerait nous donner l'assurance que nous avons raison de conclure (pour des motifs différents) que la C.Eg. était elle-même attribuée à Hippolyte par son titre. Quelle œuvre d'Hippolyte formerait plus vraisemblablement une suite à son *Sur les charismes* que sa *Tradition apostolique*, laquelle lui fait suite immédiatement dans l'ancien catalogue de ses œuvres ? ¹¹

[Suit, p. 145 et 146, un développement tendant à montrer que] « nous trouvons énoncés, au commencement [dans le prologue par les mots *sur les charismes* et *tradition*] et à la fin [dans l'épilogue par les mots *tradition apostolique*] de la C.Eg., les titres exacts des deux œuvres d'Hippolyte trouvées jointes dans l'ancien catalogue.

« Si nous ajoutons à ce fait qu'il y a des raisons indépendantes et bonnes d'affirmer que le titre original de la C.Eg. portait le nom d'Hippolyte, il n'est pas facile de résister à la conclusion que la C.Eg. avait la prétention d'être l'œuvre de cet auteur sur la *Tradition apostolique*. [... : p. 147] Qu'elle ne fasse pas que le prétendre, mais qu'elle le soit en réalité, je ne vois aucune raison d'en douter. »

Cette argumentation de Schwartz et de Connolly se retrouve essentiellement la même chez tous les partisans postérieurs de la thèse.

¹¹ Cf. note 4, p. 26.

2.3 Les objections à élever contre cette interprétation

Les objections qu'il nous faut élever contre cette interprétation et que nous avons déjà exprimées dans quelques notes de commentaire au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, se ramènent au reproche d'un paralogisme et de deux fautes de méthode :

- Le paralogisme se situe dans le raisonnement, légitime en soi mais mal conduit, par lequel on interprète l'inscription d'après les documents, en particulier d'après la transition, et les documents d'après l'inscription. La conclusion de ce raisonnement, en effet, qu'on le prenne dans un sens ou dans l'autre, contredit très exactement son point de départ : si l'on part de la transition pour aboutir à l'inscription, on part d'un seul ouvrage pour aboutir à deux, et si l'on part de l'inscription pour aboutir à la transition, on part de deux ouvrages pour aboutir à un seul.
- La première des deux fautes de méthode consiste à déclarer, en fonction du faux raisonnement et sur les prétendues affirmations du prétendu prologue, que le *document x* est une œuvre littéraire ayant un véritable auteur, alors que l'examen le plus superficiel montre qu'il n'est qu'une compilation d'éléments disparates restés tels quels, et dont de nombreux auteurs et plusieurs compilateurs doivent être responsables, sans qu'aucun ne leur ait rendu le service de les réduire, comme feront les auteurs des remaniements, à un semblant d'unité.
- La seconde faute de méthode consiste à déclarer, là encore en fonction du faux raisonnement et sur les prétendues affirmations du prétendu prologue, que les deux chapitres sur les charismes des *C.A.* ne peuvent avoir aucun rapport avec le texte sur les charismes dont la transition latine dénonce l'absence dans le *Recueil* ; sur quoi l'on imagine qu'un traité complet *Sur les charismes*, d'importance au moins égale à la *Tradition apostolique*, a été laissé de côté par le compilateur du *Recueil* et est irrémédiablement perdu, alors qu'il est si simple de penser que ce qui manque dans le *Recueil* en a été retiré, comme a été retirée la *transition* dans le *Sénodos*, mais subsiste remanié dans les chapitres sur les charismes des *C.A.*

Nous examinerons d'abord de plus près cette seconde faute de méthode, et rechercherons, là où il a des chances d'être retrouvé, le texte sur les charismes disparu.